

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 7 février 2019

Objet

**Versement de la
subvention à
passage à l'art
année 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à Mme N. LACUEY
M. CAVALIERE à Mme LARUE - Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU
M. RAIMI à Mme GRANJEON - M. LERAUT à Mme MILLORIT
M. MEYRE à Mme CHEVAUCHERIE**

Absents :

M. BELLOC

M. Alexandre BOURIGAULT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que *Passage à l'art* est une association qui a pour objet de développer et promouvoir les cultures plus particulièrement dans le domaine de la lecture publique et les pratiques artistiques liées à la bande dessinée, sur l'Intercommunalité des communes du GPV.

L'association a pour mission de :

- Favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous ;
- Encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles ;
- Promouvoir la bande dessinée et ses acteurs sur le territoire des Hauts de Garonne ;
- Participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.

Pour 2018-2019, le projet de l'association se décline autour de trois principales actions :

1. Classes en Bulles de novembre 2018 à mars 2019 :

L'éducation artistique et culturelle est le socle fondamental du projet. En combinant l'art visuel et la littérature, les parcours BD s'adressent donc aux classes du territoire en leur proposant des modules de lecture et de pratique artistique.

En 2018/2019, huit classes floiracaises sont inscrites sur ce dispositif. Une sélection d'albums autour du thème *Famille(s)* a été réalisée par le libraire partenaire et les médiathèques du territoire comme support à ces rencontres.

2. Une Exposition « Le Mystère de la couleur en Bande dessinée » présentée à Lormont du 7 au 25 mai 2019 :

Cette exposition dont la direction artistique a été confiée à Jean-Jacques Rouger porte essentiellement sur le choix de la couleur en Bande Dessinée. Réalisée par Swann Expo, elle regroupera les planches originales de quatre grands auteurs : Isabelle Merlet ; Nicolas Dumontheuil ; Jean Denis Pendants et Jean-Jacques Rouger.

3. Un temps de restitution événementielle « Faites/fête des Bulles » - 18 mai 2019 :

Afin de valoriser les actions menées auprès des différents publics, l'association organisera durant 5 jours une restitution festive sous forme d'expositions et d'animations (rencontres, dédicaces, spectacles, ateliers participatifs et exposition des travaux scolaires) autour de la Bande Dessinée et du livre jeunesse.

Par ailleurs, les statuts de l'association prévoient que siègent au Conseil d'Administration des représentants des communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, membres de droit ainsi que des membres qualifiés, proposés par le collège des collectivités territoriales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la désignation des membres qui siégeront au CA, comme suit :

- Madame Gaëlle LARUE, représentant titulaire
- Monsieur Pascal CAVALIERE, représentant suppléant
- Mesdames ALEXANDRE et Béatrice CAULE-MAILLARD, membres qualifiés

La ville de Floirac est ainsi sollicitée pour un financement de 11 000 € pour l'année 2019. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette participation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 24 janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement de la participation de la Ville de 11 000 € à l'Association Passage à l'Art

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 26 mars 2019

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **31**
 Pour : 31
 Contre :
 Abstention :



Le Maire,